

LE MAROC

LES événements dont le Maroc est actuellement le théâtre ont donné à ce pays encore mystérieux un intérêt très vif. Des voyageurs ont donné déjà des détails aussi abondants que possible sur la nature du pays et le caractère de ses habitants; quelques renseignements sur son organisation économique et son commerce ne seront, sans doute, pas superflus.

Le sol marocain est d'une fertilité exceptionnelle et les conditions climatiques du pays sont des plus favorables; on peut y trouver, dans les mêmes endroits, les produits de la zone tropicale et ceux de la zone tempérée; toutefois, la nonchalance et l'ignorance des populations musulmanes qui, seules, cultivent le sol et la routine qui maintient les procédés de culture les plus primitifs atténuent dans une trop large mesure la fécondité naturelle du pays. D'autre part, le système du gouvernement local qui permet aux gouverneurs d'exploiter sans contrôle les populations rurales, décourage les paysans qui bornent leur culture à leurs besoins personnels et au paiement des impôts; il arrive fréquemment que le surplus des récoltes est enfoui dans des silos où il est laissé pendant des années sans soin de conservation.

Le seul moyen offert aux indigènes de se mettre à l'abri des confiscations de biens et des vexations d'un fisc sans règles, est de se faire accepter par des négociants européens en qualité de "makhalets" (associés agricoles); ils en reçoivent des fonds, des semences ou du bétail, et, en échange, abandonnent une partie de leurs récoltes. La convention de Madrid de 1861 ne protège formellement que les intérêts de ces associations, mais, en fait, la personne des makhalets est également protégée grâce aux légations et consulats européens qui, en intervenant pour leurs nationaux interviennent aussi pour les associés de ceux-ci. Les associations européen-marocaines remplacent la mise en valeur du sol directement par les Européens qui ne peuvent posséder de terres au Maroc qu'en vertu d'une concession expresse du sultan qui n'en accorde jamais.

Les produits du sol marocain sont très variés et de bonne qualité: blé, orge, maïs, fèves, lentilles, fenugrec, anis, cummin, pois chiches, canary seed, sésame, graines de radis, graines de lin, henné, chanvre, sparte, alfa, alpiste, graine de moutarde, etc...; on cultive également au Maroc les fleurs, et, particulièrement, les roses qui fournissent un commerce d'exportation assez actif; les arbres fruitiers (orangers, citronniers, grenadiers, poiriers, pommiers, noyers, cerisiers, cognassiers, figuiers, dattiers, mûriers, a-

mandiers, oliviers, vignes et abricotiers, sont nombreux et admirables; ils poussent même à l'état sauvage dans les plaines; on rencontre aussi l'arganier, arbre spécial au Maroc, dont le fruit sert de nourriture aux chèvres et qui donne une huile utilisée pour la cuisine et l'éclairage; l'exportation en est interdite.

Les montagnes de l'Atlas et de la Sierra Andjera sont couvertes de bois: chêne, sapin rouge, pin, peupliers blancs, frênes, lauriers roses, santal, tamarin, acajou et arrar, bois dur d'essence marocaine que les Romains considéraient comme précieux. Le Maroc contient d'immenses forêts de chêne-liège à peine exploitées; le pays, toutefois, se déboise par suite d'incendies allumés par les indigènes qui n'ont trouvé que ce moyen de défrichement.

L'élevage se pratique d'une manière assez étendue. Le gros bétail abonde du côté de Casablanca, de Mazagran et de Saffy; la race bovine est représentée par la petite vache africaine, à poil roux foncé; elle donne peu de lait mais est sobre et robuste et s'engraisse facilement. L'élevage du mouton est important et donne lieu à un grand commerce d'exportation de laine; l'exportation du mouton lui-même est défendue. Les chèvres sont nombreuses dans le sud et fournissent, à Mogador, un commerce actif de peaux et poils.

Les chevaux, les ânes, les mulets et les chameaux abondent. La race chevaline est abâtardie; cependant, on trouve encore de beaux spécimens barbes.

La volaille est très répandue et permet une grande exportation d'œufs vers la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Les côtes sont extrêmement poissonneuses et la pêche pourrait devenir, pour le Maroc, une source de grande richesse; mais elle n'est pratiquée que pour la consommation des populations du littoral.

Les ressources minérales du pays sont peu connues; on s'accorde à reconnaître, cependant, que les montagnes renferment d'inépuisables richesses. L'Atlas, dit-on, recèle en abondance du plomb, de l'étain, du cuivre, de l'antimoine, du nickel, et même des quartz aurifères et argentifères. Les montagnes du Riff passent également pour contenir des trésors minéraux. Avant les événements actuels, les Américains étaient en instance auprès du sultan pour obtenir des concessions minières; nous croyons que leur projet n'est pas abandonné.

Les mines de fer sont nombreuses. Plusieurs furent exploitées par les Romains qui ont laissé, dans plus d'un endroit, des traces de leur activité, notamment à Aïn-Hajar, près de Mogador, où non loin de la Montagne de fer, on trouve des vestiges de fours romains.

Au nord de Fez, il existe des gisements

de sel gemme. Le long de la côte, le sel est recueilli dans des lagunes qui, durant l'hiver, se remplissent par infiltration d'une eau saumâtre qui s'évapore pendant l'été. Quelques salines existent également à une assez grande distance de la côte entre Mogador et Saffy.

Les sources minérales sulfureuses sont abondantes.

Il est assez difficile de donner une idée de l'importance du commerce et de l'industrie, la statistique étant plutôt négligée au Maroc. On sait seulement que dans les principaux centres: Fez, Marrakesch, Rabat et Casablanca, il se fabrique, dans des établissements considérables, des articles arabes d'habillement, des tapis, des armes, des poteries et de la bijouterie. Tous les articles de fabrication marocaine sont consommés dans le pays sauf, toutefois, les tapis de Rabat et les babouches de Fez, de Rabat et de Marrakesch qui s'exportent en Egypte.

Le commerce européen-marocain est régi par le traité anglo-marocain de 1856, le traité hispano-marocain de 1861, le traité germano-marocain de 1892 et la convention franco-marocaine de la même année. Ces traités fixent les droits de sortie et autorisent l'exportation de presque tous les produits du sol. Le sultan a néanmoins la latitude de prohiber la sortie ultérieure des produits tarifés; ils fixent également les droits à l'importation qui sont, au maximum, de 10 p. c. de la valeur de la marchandise.

La plus grande partie du commerce avec le Maroc est détenu par la France, l'Angleterre et l'Allemagne; il convient de signaler les progrès étonnants réalisés par l'Allemagne au Maroc depuis trois ou quatre ans; des agents allemands visitent toutes les régions de la côte et même les régions intérieures et étudient les contre-façons faciles des produits marocains pour leur substituer les produits de leur industrie. A ce sujet, en août dernier, *Le Maroc*, journal français qui se publie à Tanger, imprimait:

"Les Allemands ont été les premiers à comprendre l'immense avantage que donne, sur des concurrents, l'envoi, au pays même, d'agents intelligents et actifs qui se mettent au courant des usages, nouent des relations, soit avec des commerçants, soit directement avec des producteurs et consommateurs indigènes, apprennent à connaître les goûts des clients, savent quelles sont les facilités de paiement qu'il faut leur accorder et les garanties exactes de solvabilité qu'ils présentent. Ils ne dédaignent pas les objets les plus grossiers, les moins chers, ce que nous appelons trop dédaigneusement "la camelotte"; ils reproduisent les vases et leurs irrégularités. Un navire-exposition qui a visité successivement tous les ports du Maroc, a également contribué à développer leur commerce."